

**QUALI-PRO**

# T-NEX 11.3 ME

Micro-Emulsion/Micro émulsion



PLANT GROWTH REGULATOR FOR TURF  
GROWTH MANAGEMENT

COMMERCIAL

T-NEX 11.3 ME is a micro-emulsion concentrate for managing growth of turfgrass on golf courses and commercial sod farms only.

**GUARANTEE:** Trinexapac-ethyl . . . . . 11.3%

**READ THE LABEL AND ATTACHED BOOKLET  
BEFORE USING**

**KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN**

**WARNING: EYE IRRITANT**

REGISTRATION NO.: 30683  
PEST CONTROL PRODUCTS ACT

**For emergency medical help and health/safety  
inquires call ProPharma at  
1-877-250-9291 (24 hours a day)**

**For spill, leak or fire call INFOTRAC at  
1-800-535-5053 (24 hours a day)**

Net Contents/Contenu Net:

**5 Litres**

RÉGULATEUR DE CROISSANCE DES PLANTES POUR GÉRER  
LA CROISSANCE DU GAZON

USAGE COMMERCIAL

T-NEX 11.3 ME est une microémulsion concentrée utilisée pour gérer la croissance du gazon des terrains de golf et des gazonnières commerciales seulement.

**GARANTIE :** Trinexapac-ethyl. . . . . 11,3%

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT  
AVANT L'UTILISATION**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**AVERTISSEMENT : IRRITANT POUR LES YEUX**

N° D'HOMOLOGATION 30683  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**Pour de l'aide médicale d'urgence et les questions de  
santé/ sécurité appeler ProPharma au  
1-877-250-9291 (24 heures sur 24)**

**En cas de déversement, de fuite ou d'incendie, appeler  
INFOTRAC au 1-800-535-5053 (24 heures sur 24)**

**ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.**

300 - 191 Lombard Avenue  
Winnipeg, Manitoba  
R3B 0X1

1-855-264-6262

**QUALI-PRO**

# T-NEX 11.3 ME

Micro-Emulsion/Micro émulsion

PLANT GROWTH REGULATOR FOR TURF  
GROWTH MANAGEMENT

COMMERCIAL

T-NEX 11.3 ME is a micro-emulsion concentrate for managing growth of turfgrass on golf courses and commercial sod farms only.

**GUARANTEE:** Trinexapac-ethyl . . . . . 11.3%

**READ THE LABEL AND  
ATTACHED BOOKLET BEFORE USING**

**KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN**

**WARNING: EYE IRRITANT**

REGISTRATION NO.: 30683  
PEST CONTROL PRODUCTS ACT

**For emergency medical help and health/safety  
inquires call ProPharma at  
1-877-250-9291 (24 hours a day)**

**For spill, leak or fire call INFOTRAC at  
1-800-535-5053 (24 hours a day)**

Net Contents/Contenu Net:

**5 Litres**



RÉGULATEUR DE CROISSANCE DES PLANTES POUR GÉRER LA  
CROISSANCE DU GAZON

USAGE COMMERCIAL

T-NEX 11.3 ME est une microémulsion concentrée utilisée pour gérer la croissance du gazon des terrains de golf et des gazonnières commerciales seulement.

**GARANTIE :** Trinexapac-ethyl. . . . . 11,3%

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET  
CI-JOINT AVANT L'UTILISATION**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**AVERTISSEMENT : IRRITANT POUR LES YEUX**

N° D'HOMOLOGATION 30683  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**Pour de l'aide médicale d'urgence et les questions de  
santé/sécurité appeler ProPharma au  
1-877-250-9291 (24 heures sur 24)**

**En cas de déversement, de fuite ou d'incendie, appeler  
INFOTRAC au 1-800-535-5053 (24 heures sur 24)**

**ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.**  
300 - 191 Lombard Avenue  
Winnipeg, Manitoba  
R3B 0X1  
1-855-264-6262

## PRECAUTIONS:

- KEEP OUT OF THE REACH OF CHILDREN.
- KEEP PEOPLE OFF TREATED AREA UNTIL FOLIAGE IS DRY.
- Causes eye irritation. DO NOT get in eyes.
- Do not get on skin or on clothing.
- Wear long sleeved shirt and long pants with coveralls and chemical resistant gloves for all mix/load and application activities and during equipment cleanup and repair activities. In addition, wear goggles during mix/load activities.
- DO NOT use leather or cloth gloves. Rinse gloves with soap and water before removal and wash hands.
- Do not eat, drink or smoke during application; wash hands and face thoroughly immediately following each application of this product.
- Immediately wash off accidental splashes of the concentrate or spray mixture from skin, clothing and eyes.
- DO NOT re-enter treated areas until residues have dried. For both sod farms and golf courses, a restricted entry interval of 3 days post application is required for workers who re-enter treated areas for hand or mechanical sod harvesting, sod transplanting, and hand weeding activities.
- After work, change clothing and wash contaminated clothes separately from other laundry before reuse.
- Do not contaminate food or feed.
- Do not graze livestock on treated areas.
- Do not feed clippings from treated areas to livestock or poultry.
- Avoid contact with non-target plants or any body of water. Avoid drift to these sensitive habitats. Do not contaminate aquatic systems through the disposal of waste or the cleaning/rinsing of spray equipment.
- Do not apply when weather conditions favour drift from treated areas.

## DO NOT APPLY BY AIR

### FIRST AID:

**If swallowed:** Call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Have person sip a glass of water if able to swallow. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give anything by mouth to an unconscious person.

**If in eyes:** Hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15–20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

**If on skin or clothing:** Take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15–20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

**If inhaled:** Move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably by mouth-to-mouth, if possible. Call a poison control center or doctor for further treatment advice.

Take the container label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

DETACH LABEL INSTRUCTIONS. THIS PORTION MUST REMAIN ATTACHED TO CONTAINER.  
DÉTACHER LE MODE D'EMPLOI. CETTE PARTIE-CI DOIT RESTER ATTACHÉE AU CONTENANT.

#### TOXICOLOGICAL INFORMATION:

There is no specific antidote if this product is ingested. Treat symptomatically. Do not induce vomiting.

#### STORAGE:

1. Do not use or store near heat or open flame.
2. Keep from freezing.
3. Store in original container in a secured, dry storage area.
4. Store the tightly closed container away from seeds, fertilizers, plants and foodstuffs.
5. Prevent cross contamination with other pesticides.

#### DISPOSAL:

##### For recyclable containers:

Do not reuse this container for any purpose. This is a recyclable container, and is to be disposed of at a container collection site. Contact your local distributor/dealer or municipality for the location of the nearest collection site. Before taking the container to the collection site:

1. Triple- or pressure-rinse the empty container. Add the rinsings to the spray mixture in the tank.
2. Make the empty container unsuitable for further use.

If there is no container collection site in your area, dispose of the container in accordance with provincial requirements.

##### For refillable containers:

For disposal, this container may be returned to the point of purchase (distributor/dealer). It must be refilled by the distributor/dealer with the same product. Do not use this container for any other purpose.

For information on disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

#### NOTICE TO USER:

This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the *Pest Control Products Act* to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label. The user assumes the risk to persons or property that arises from any such use of this product.

#### PRÉCAUTIONS :

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- INTERDIRE L'ACCÈS À LA ZONE TRAITÉE JUSQU'À CE QUE LE FEUILLAGE SOIT SEC.
- Cause l'irritation des yeux. ÉVITER TOUT CONTACT avec les yeux.
- Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
- Porter une combinaison de travail par-dessus, une chemise à manches longues et un pantalon long et des gants résistants aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement et l'application du produit, de même que pendant le nettoyage et la réparation de l'équipement. Porter aussi des lunettes antiéclaboussures pendant le mélange et le chargement du produit.
- NE PAS utiliser de gants de cuir ou de tissu. Rincer les gants avec de l'eau et du savon avant de les enlever et de se laver les mains.
- Ne pas manger, boire ni fumer pendant l'application; se laver les mains et le visage à fond immédiatement après chaque application de ce produit.
- Laver immédiatement toute éclaboussure accidentelle du concentré ou du mélange à pulvériser sur la peau, les vêtements ou les yeux.
- NE PAS retourner sur les lieux traités jusqu'à ce que les résidus soient secs. Dans les gazonniers et les terrains de golf, respecter un délai de 3 jours après le traitement avant que les travailleurs ne puissent retourner sur les lieux traités pour effectuer des tâches manuelles ou mécaniques telles que la récolte ou la transplantation des plaques de gazon et le désherbage manuel.
- Après le travail, se changer et laver les vêtements de travail contaminés séparément des autres vêtements avant de les réutiliser.
- Ne pas contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale.
- Ne pas laisser paître le bétail sur les surfaces traitées.
- Ne pas nourrir le bétail ni la volaille des tontes provenant des zones traitées.
- Éviter tout contact avec les plantes non ciblées ou les plans d'eau. Éviter la dérive vers ces habitants sensibles. Ne contaminer aucun système aquatique en éliminant les déchets ou en nettoyant et en rinçant l'équipement de pulvérisation.
- Ne pas appliquer lorsque les conditions climatiques favorisent la dérive hors des endroits traités.

#### NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.

#### PREMIERS SOINS :

**En cas d'ingestion**, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traite ment. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre an ti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'e au pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer d e rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou u ne ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un cent e anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

#### RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Aucun antidote spécifique n'est connu si le produit a été ingéré. Administrer un traitement symptomatique. Ne pas provoquer le vomissement.

#### ENTREPOSAGE :

1. Ne pas utiliser ni entreposer à proximité d'une source de chaleur ou de flammes nues.
2. Craint le gel.
3. Conserver dans le contenant d'origine, dans un endroit sec et sécuritaire.
4. Garder le contenant hermétiquement fermé, à l'écart des semences, engrais, plantes et aliments.
5. Prévenir la contamination croisée avec les autres pesticides.

#### ÉLIMINATION DU CONTENANT :

##### Contenants recyclables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

##### Contenants à remplissages multiples :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

#### AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non con forme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

**QUALI-PRO**



# T-NEX 11.3 ME

Micro-Emulsion/Micro émulsion

PLANT GROWTH REGULATOR FOR TURF  
GROWTH MANAGEMENT

COMMERCIAL

T-NEX 11.3 ME is a micro-emulsion concentrate for managing growth of turfgrass on golf courses and commercial sod farms only.

**GUARANTEE:** Trinexapac-ethyl . . . . . 11.3%

RÉGULATEUR DE CROISSANCE DES PLANTES POUR GÉRER  
LA CROISSANCE DU GAZON

USAGE COMMERCIAL

T-NEX 11.3 ME est une microémulsion concentrée utilisée pour gérer la croissance du gazon des terrains de golf et des gazonnières commerciales seulement.

**GARANTIE :** Trinexapac-ethyl . . . . . 11,3%

**READ THE LABEL AND  
ATTACHED BOOKLET BEFORE USING**

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET  
CI-JOINT AVANT L'UTILISATION**

**KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**WARNING: EYE IRRITANT**

**AVERTISSEMENT : IRRITANT POUR LES YEUX**

REGISTRATION NO.: 30683  
PEST CONTROL PRODUCTS ACT

N° D'HOMOLOGATION 30683  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**For emergency medical help and health/safety  
inquires call ProPharma at  
1-877-250-9291 (24 hours a day)**

**Pour de l'aide médicale d'urgence et les questions de  
santé/sécurité appeler ProPharma au  
1-877-250-9291 (24 heures sur 24)**

**For spill, leak or fire call INFOTRAC at  
1-800-535-5053 (24 hours a day)**

**En cas de déversement, de fuite ou d'incendie, appeler  
INFOTRAC au 1-800-535-5053 (24 heures sur 24)**

Net Contents / Contenu Net:

**5 Litres**

**ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.**

300 - 191 Lombard Avenue  
Winnipeg, Manitoba  
R3B 0X1  
1-855-264-6262

PULL AT THUMBMARK TO DETACH BOOK FROM LABEL  
TIRER SUR LONGLET POUR DÉTACHER LE LIVRET DE LÉTIQUETTE



# QUALI-PRO® T-NEX 11.3 ME

Micro-Emulsion

PLANT GROWTH REGULATOR FOR TURF GROWTH MANAGEMENT

COMMERCIAL

T-NEX 11.3 ME is a micro-emulsion concentrate for managing growth of turfgrass on golf courses and commercial sod farms only.

**GUARANTEE:** Trinexapac-ethyl .....11.3%

**READ THE LABEL AND ATTACHED BOOKLET BEFORE USING**

**KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN**

**WARNING: EYE IRRITANT**

REGISTRATION NO.: 30683  
PEST CONTROL PRODUCTS ACT

**For emergency medical help and health/safety inquires call ProPharma at 1-877-250-9291 (24 hours a day)**  
**For spill, leak or fire call INFOTRAC at 1-800-535-5053 (24 hours a day)**

**ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.**

300 - 191 Lombard Avenue

Winnipeg, Manitoba

R3B 0X1

1-855-264-6262

## PRECAUTIONS:

- KEEP OUT OF THE REACH OF CHILDREN.
- KEEP PEOPLE OFF TREATED AREA UNTIL FOLIAGE IS DRY.
- Causes eye irritation. DO NOT get in eyes.
- Do not get on skin or on clothing.
- Wear long sleeved shirt and long pants with coveralls and chemical resistant gloves for all mix/load and application activities and during equipment cleanup and repair activities. In addition, wear goggles during mix/load activities.
- DO NOT use leather or cloth gloves. Rinse gloves with soap and water before removal and wash hands.
- Do not eat, drink or smoke during application; wash hands and face thoroughly immediately following each application of this product.
- Immediately wash off accidental splashes of the concentrate or spray mixture from skin, clothing and eyes.
- DO NOT re-enter treated areas until residues have dried. For both sod farms and golf courses, a restricted entry interval of 3 days post application is required for workers who re-enter treated areas for hand or mechanical sod harvesting, sod transplanting, and hand weeding activities.
- After work, change clothing and wash contaminated clothes separately from other laundry before reuse.
- Do not contaminate food or feed.
- Do not graze livestock on treated areas.
- Do not feed clippings from treated areas to livestock or poultry.
- Avoid contact with non-target plants or any body of water. Avoid drift to these sensitive habitats. Do not contaminate aquatic systems through the disposal of waste or the cleaning/rinsing of spray equipment.
- Do not apply when weather conditions favour drift from treated areas.

## DO NOT APPLY BY AIR

### FIRST AID:

**If swallowed:** Call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Have person sip a glass of water if able to swallow. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give anything by mouth to an unconscious person.

**If in eyes:** Hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15–20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

**If on skin or clothing:** Take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15–20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

**If inhaled:** Move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably by mouth-to-mouth, if possible. Call a poison control center or doctor for further treatment advice.

Take the container label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

## TOXICOLOGICAL INFORMATION:

There is no specific antidote if this product is ingested. Treat symptomatically. Do not induce vomiting.

## STORAGE:

1. Do not use or store near heat or open flame.
2. Keep from freezing.
3. Store in original container in a secured, dry storage area.
4. Store the tightly closed container away from seeds, fertilizers, plants and foodstuffs.
5. Prevent cross contamination with other pesticides.

## DISPOSAL:

### For recyclable containers:

Do not reuse this container for any purpose. This is a recyclable container, and is to be disposed of at a container collection site. Contact your local distributor/dealer or municipality for the location of the nearest collection site. Before taking the container to the collection site:

1. Triple- or pressure-rinse the empty container. Add the rinsings to the spray mixture in the tank.
2. Make the empty container unsuitable for further use.

If there is no container collection site in your area, dispose of the container in accordance with provincial requirements.

### For refillable containers:

For disposal, this container may be returned to the point of purchase (distributor/dealer). It must be refilled by the distributor/dealer with the same product. Do not use this container for any other purpose.

For information on disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

## NOTICE TO USER:

This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the *Pest Control Products Act* to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label. The user assumes the risk to persons or property that arises from any such use of this product.

## GENERAL INFORMATION:

T-NEX 11.3 ME reduces the frequency of mowing and the amount of grass clippings by regulating the growth of turfgrass. Full growth regulation by T-NEX 11.3 ME begins about 3-5 days after application.

T-NEX 11.3 ME can be applied to well-maintained turf on golf courses and commercial sod farms. T-NEX 11.3 ME can be used to manage difficult-to-mow areas and reduce turf growth along curbs, parking lots, cart paths, bunkers and around trees, shrubs and flower beds.

T-NEX 11.3 ME reaches the growing point by foliar uptake. Field data have indicated that T-NEX 11.3 ME may not be rainfast soon after application. Application should be completed at least 3 hours before irrigation or rain. Areas treated with T-NEX 11.3 ME should continue to receive regular maintenance practices, including irrigation, fertilization, and weed, disease, and insect control when necessary, as recommended for quality turf.

**NOTE TO USER:** The DIRECTIONS FOR USE for this product for the use described below were developed by persons other than ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. and accepted for registration by Health Canada under the User Requested Minor Use Registration program. ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. itself makes no representation or warranty with respect to performance (efficacy) and/or crop tolerance (phytotoxicity) claims for this product when used on the crop listed below.

Accordingly, the Buyer and User assume all liability arising, and agree to hold ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. harmless, from any claims based on efficacy and/or phytotoxicity in connection with the use described below.

## APPLICATION INFORMATION

Environmental conditions, management, and cultural practices that affect turf growth and vigour will influence the response of the turf to T-NEX 11.3 ME applications. Fertility level, moisture availability, plant vigour, height, and frequency of mowing, have been shown to influence the activity of T-NEX 11.3 ME.

T-NEX 11.3 ME may cause temporary yellowing. This usually disappears about one week after application. To minimize yellowing and to enhance the green colour of turf, apply readily available nitrogen at 0.1- 0.25 kg of actual nitrogen per 100 m<sup>2</sup>. If desirable, recommended rates of iron per 100 m<sup>2</sup> can also be used.

T-NEX 11.3 ME can be applied every 4 weeks or later as required to actively growing turf only at the rates shown in Table 1. At these rates T-NEX 11.3 ME provides approximately 50% growth inhibition.

T-NEX 11.3 ME may be applied at one-half (1/2) of the rate shown in Table 1 when applied every two weeks or later as required during the summer when turf growth begins to slow due to the high temperatures or where yellowing of annual bluegrass (*Poa annua*) is a concern.

**NOTE: A reduction in turf quality (as overall appearance, including colour and/or density may occur after application, however reductions are transient and recovery within 2-4 weeks is normally observed.**

**NOTE: In the absence of a repeated application, turf treated with T-NEX 11.3 ME may grow more rapidly than untreated turf for several weeks following a period of suppressed growth.**

**NOTE: Do not make more than 7 applications at the rates shown in Table 1 or 14 applications at the half rate per year.**

**NOTE: Due to risk of injury to turf, avoid overlapping and do not apply to turf that is stressed, such as by low fertility, high temperatures, drought, frost or to turf that is diseased or insect damaged.**

DO NOT APPLY T-NEX 11.3 ME FOR TWO WEEKS FOLLOWING AN AERATION OR VERTICUTTING.

**Table 1. Recommended T-NEX 11.3 ME Application Rates<sup>1</sup>**

Turf Type	Commercial Sod Farms and Golf Courses, including Rough Areas <sup>2,3</sup>	Commercial Sod Farms and Golf Course Fairways (Cut at 1.0-1.9 cm)	Golf Course Greens <sup>4</sup>
mL/100 m <sup>2</sup>			
Creeping Bentgrass ( <i>Agrostis and Stoloniifera palustris</i> )		8.0	4.0
Tall Fescue, ( <i>Festuca arundinacea</i> )	24		
Kentucky Bluegrass ( <i>Poa pratensis</i> )	19	8.0	
Perennial Ryegrass ( <i>Lolium perenne</i> )	32	16 <sup>4</sup>	



Turf Type	Commercial Sod Farms and Golf Courses, including Rough Areas <sup>2,3</sup>	Commercial Sod Farms and Golf Course Fairways (Cut at 1.0-1.9 cm)	Golf Course Greens <sup>4</sup>
Mixture (Creeping Bentgrass/ Annual Bluegrass ( <i>Poa annua</i> ))		8.0 <sup>5</sup>	4.0
Mixture - Kentucky Bluegrass/ Tall Fescue/Perennial Ryegrass	24		
Mixture Kentucky Bluegrass / Perennial Ryegrass/ Annual Bluegrass		16 <sup>5</sup>	
Mixture of annual bluegrass and Kentucky bluegrass		8.0	

<sup>1</sup>Apply only to turf species/mixtures on sites for which a rate is shown in Table 1. Rates shown in Table 1 should provide 50% suppression of turf growth under good growing conditions for a minimum of 4 weeks with minimal yellowing. Growth suppression may be less with use of rates that are one-half those shown in Table 1.

<sup>2</sup>Canopy height should be at least 3.8 cm for Kentucky bluegrass and perennial ryegrass and at least 5 cm for tall fescue.

<sup>3</sup>Includes edging/banding applications along curbs, parking lots, cart paths, bunkers and around trees, shrubs and flower beds. Apply T-NEX 11.3 ME in a 20 to 30 cm band with a single nozzle sprayer.

<sup>4</sup>T-NEX 11.3 ME has not been tested at a rate of 2 mL/100m<sup>2</sup>. Therefore, results may be unsatisfactory with use of the one half rate on greens.

<sup>5</sup>Where yellowing of annual bluegrass (*Poa annua*) is a concern, use half the rate and apply every 2 weeks or later as required. Where temporary discoloration of annual bluegrass can be tolerated, use the rate shown in Table 1 and apply every 4 weeks or later as required.

### Mowing

Generally, T-NEX 11.3 ME provides more suppression when turfgrass is maintained at lower mowing heights than higher mowing heights. Application rates have been selected for typical mowing heights. To minimize possible turf injury, apply T-NEX 11.3 ME then wait at least 4 hours before mowing or mow first, wait at least 1 hour, then apply T-NEX 11.3 ME.

### Equipment

T-NEX 11.3 ME may be applied with backpack sprayers, hand sprayers, boom sprayers, and with spraygun application devices. Clean spray equipment thoroughly before use. Make sure the sprayer is capable of accurate and uniform application. Calibrate the sprayer before applying T-NEX 11.3 ME. Rinse sprayer with clean water after use and dispose of rinsate in an approved manner.

### Mixing Instructions

#### T-NEX 11.3 ME alone

Apply T-NEX 11.3 ME in sufficient carrier (for example 2-15 L of water per 100m<sup>2</sup>) to provide uniform and thorough coverage. T-NEX 11.3 ME is a micro-emulsion concentrate (MEC) with minimal odour because the product does not contain petroleum solvents. T-NEX 11.3 ME mixes completely with water. Prepare no more mixture than is necessary for the immediate operation. Once T-NEX 11.3 ME is uniformly mixed, no further agitation is required.

#### **Backpack and Hand Sprayers (2-15 L capacity)**

Add all of the required water to the mix tank. Add the appropriate amount of T-NEX 11.3 ME, close sprayer, and vigorously shake it. Begin application.

#### **Boom and Hand Gun Sprayers**

Add all of the required amount of water to the spray tank. Then, while agitating, add T-NEX 11.3 ME.

#### **Application Near and Around Monuments and Hardscape Materials**

T-NEX 11.3 ME, at normal dilution rates, will not stain brass, bronze, concrete, marble, granite, or other types of stone. Before using T-NEX 11.3 ME around other materials, test on a small-scale basis first.

# QUALI-PRO<sup>MD</sup> T-NEX 11.3 ME

Micro émulsion

RÉGULATEUR DE CROISSANCE DES PLANTES POUR GÉRER LA CROISSANCE DU GAZON

USAGE COMMERCIAL

T-NEX 11.3 ME est une microémulsion concentrée utilisée pour gérer la croissance du gazon des terrains de golf et des gazonnières commerciales seulement.

**GARANTIE :** Trinexapac-ethyl. . . . .11,3%

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION**  
**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**  
**AVERTISSEMENT : IRRITANT POUR LES YEUX**

N° D'HOMOLOGATION 30683  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**Pour de l'aide médicale d'urgence et les questions de santé/sécurité appeler  
ProPharma au 1-877-250-9291 (24 heures sur 24)**

**En cas de déversement, de fuite ou d'incendie, appeler INFOTRAC au 1-800-535-5053 (24 heures sur 24)**

**ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.**

300 - 191 Lombard Avenue  
Winnipeg, Manitoba  
R3B 0X1  
1-855-264-6262

## PRÉCAUTIONS :

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- INTERDIRE L'ACCÈS À LA ZONE TRAITÉE JUSQU'À CE QUE LE FEUILLAGE SOIT SEC.
- Cause l'irritation des yeux. ÉVITER TOUT CONTACT avec les yeux.
- Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
- Porter une combinaison de travail par-dessus, une chemise à manches longues et un pantalon long et des gants résistants aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement et l'application du produit, de même que pendant le nettoyage et la réparation de l'équipement. Porter aussi des lunettes antiéclaboussures pendant le mélange et le chargement du produit.
- NE PAS utiliser de gants de cuir ou de tissu. Rincer les gants avec de l'eau et du savon avant de les enlever et de se laver les mains.
- Ne pas manger, boire ni fumer pendant l'application; se laver les mains et le visage à fond immédiatement après chaque application de ce produit.
- Laver immédiatement toute éclaboussure accidentelle du concentré ou du mélange à pulvériser sur la peau, les vêtements ou les yeux.
- NE PAS retourner sur les lieux traités jusqu'à ce que les résidus soient secs. Dans les gazonnières et les terrains de golf, respecter un délai de 3 jours après le traitement avant que les travailleurs ne puissent retourner sur les lieux traités pour effectuer des tâches manuelles ou mécaniques telles que la récolte ou la transplantation des plaques de gazon et le désherbage manuel.
- Après le travail, se changer et laver les vêtements de travail contaminés séparément des autres vêtements avant de les réutiliser.
- Ne pas contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale.
- Ne pas laisser paître le bétail sur les surfaces traitées.
- Ne pas nourrir le bétail ni la volaille des tontes provenant des zones traitées.
- Éviter tout contact avec les plantes non ciblées ou les plans d'eau. Éviter la dérive vers ces habitats sensibles. Ne contaminer aucun système aquatique en éliminant les déchets ou en nettoyant et en rinçant l'équipement de pulvérisation.
- Ne pas appliquer lorsque les conditions climatiques favorisent la dérive hors des endroits traités.

## NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.

### PREMIERS SOINS :

**En cas d'ingestion**, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

### RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Aucun antidote spécifique n'est connu si le produit a été ingéré. Administrer un traitement symptomatique. Ne pas provoquer le vomissement.

### ENTREPOSAGE :

1. Ne pas utiliser ni entreposer à proximité d'une source de chaleur ou de flammes nues.
2. Craint le gel.
3. Conserver dans le contenant d'origine, dans un endroit sec et sécurisé.
4. Garder le contenant hermétiquement fermé, à l'écart des semences, engrais, plantes et aliments.
5. Prévenir la contamination croisée avec les autres pesticides.

## ÉLIMINATION DU CONTENANT :

### Contenants recyclables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

### Contenants à remplissages multiples:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

### RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

T-NEX 11.3 ME réduit la fréquence des tontes et la quantité de résidus de tonte en régulant la croissance du gazon. La pleine régulation de la croissance avec T-NEX 11.3 ME débute de 3 à 5 jours environ après l'application.

T-NEX 11.3 ME peut être appliqué sur le gazon bien entretenu des terrains de golf et des gazonnières commerciales. T-NEX 11.3 ME peut être utilisé pour la gestion des zones difficiles à tondre et pour réduire la croissance du gazon le long des bordures et murets, des terrains de stationnement, des pistes réservées aux chariots ou des fosses de sable et autour des arbres, des arbustes et des plates-bandes.

T-NEX 11.3 ME atteint le point de végétation après avoir été absorbé par le feuillage. Des données de terrain montrent que T-NEX 11.3 ME pourrait ne pas résister au lessivage par la pluie peu de temps après avoir été appliqué. L'application doit être terminée au moins 3 heures avant l'irrigation ou une averse. Les zones traitées avec T-NEX 11.3 ME doivent continuer de bénéficier d'un entretien régulier, y compris l'irrigation, la fertilisation et la lutte aux mauvaises herbes, aux maladies et aux insectes, au besoin, tel que recommandé pour obtenir un gazon de qualité.

### AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ :

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous.

Conséquent ment, l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

### RENSEIGNEMENTS SUR L'APPLICATION :

Les conditions environnementales et les méthodes agronomiques et d'exploitation qui affectent la croissance et la vigueur du gazon influenceront la réponse du gazon aux applications de T-NEX 11.3 ME. Il a été démontré que l'activité de T-NEX 11.3 ME est influencée par le niveau de fertilité et d'humidité, la vigueur et la longueur du gazon, la fréquence de tontes, etc.

T-NEX 11.3 ME peut causer un jaunissement temporaire. Cela se produit généralement une semaine environ après le traitement initial. Pour limiter le plus possible le jaunissement et pour accentuer la couleur verte du gazon, appliquer de l'azote facilement utilisable à raison de 0,1-0,25 kg d'azote actif aux 100 m<sup>2</sup>. Au besoin, on peut aussi utiliser les doses recommandées de fer aux 100 m<sup>2</sup>.

T-NEX 11.3 ME peut être appliqué sur un gazon en pleine croissance toutes les 4 semaines (ou moins, selon le besoin) aux doses figurant au Tableau 1. À ces doses, T-NEX 11.3 ME procure une inhibition d'environ 50 % de la croissance du gazon.

T-NEX 11.3 ME peut être appliqué à la moitié (1/2) des doses figurant au Tableau 1 lorsqu'il est appliqué toutes les deux semaines ou moins, selon le besoin, pendant l'été lorsque la croissance du gazon commence à ralentir à cause du temps chaud, ou quand le jaunissement du paturin annuel (*Poa annua*) est une source d'inquiétude.

**NOTE : Une baisse de la qualité du gazon (apparence générale, y compris la couleur et/ou la densité) peut survenir après l'application, mais de tels effets sont passagers et on observe généralement une récupération dans les 2 à 4 semaines.**

**NOTE : En l'absence de traitements répétés, le gazon traité avec T-NEX 11.3 ME pourrait pousser plus rapidement que le gazon non traité pendant plusieurs semaines après une période où la croissance a été inhibée.**

**NOTE : Ne pas faire plus de 7 applications par année aux doses stipulées dans le Tableau 1, ni plus de 14 applications par année à la moitié de ces doses.**

**NOTE : En raison du risque de dommages au gazon, éviter le chevauchement d'application et ne pas appliquer sur un gazon qui subit un stress tel qu'un faible taux de fertilité, des températures très élevées, une sécheresse ou un gel, ni sur un gazon abîmé par une maladie ou par des insectes.**

NE PAS APPLIQUER T-NEX 11.3 ME PENDANT LES 2 SEMAINES QUI SUIVENT UNE AÉRATION OU UNE TONTE VERTICALE.

**Tableau 1. Doses recommandées de T-NEX 11.3 ME<sup>1</sup>**

Type de gazon	Gazonnières commerciales et terrains de golf, y compris les zones d'herbe longue <sup>2,3</sup>	Gazonnières commerciales et allées des terrains de golf (Coupe à 1,0-1,9 cm)	Verts des terrains de golf <sup>4</sup>
mL/100 m <sup>2</sup>			
Agrostide stolonifère ou blanche ( <i>Agrostis</i> et <i>Stolonifera palustris</i> )		8,0	4,0
Fétuque élevée ( <i>Festuca arundinacea</i> )	24		
Pâturin des prés ( <i>Poa pratensis</i> )	19	8,0	
Ivraie vivace ( <i>Lolium perenne</i> )	32	16 <sup>4</sup>	
Mélange (agrostide stolonifère/pâturin annuel ( <i>Poa annua</i> ))		8,0 <sup>5</sup>	4,0
Mélange - pâturin des prés/fétuque élevée/ivraie vivace	24		
Mélange - pâturin des prés/ivraie vivace/pâturin annuel		16 <sup>5</sup>	
Mélange - pâturin annuel/pâturin des prés		8,0	

<sup>1</sup> N'appliquer que sur les variétés/mélanges de gazon cultivés aux endroits pour lesquels une dose est fournie dans le Tableau 1. Les doses figurant au Tableau 1 devraient réduire de 50 % la croissance du gazon dans de bonnes conditions de croissance, pendant au moins 4 semaines, avec un jaunissement minime. L'inhibition de la croissance pourrait être moindre si on utilise des doses réduites de moitié par rapport au Tableau 1.

<sup>2</sup> La hauteur du couvert végétal doit être d'au moins 3,8 cm dans le cas du pâturin des prés et de l'ivraie vivace, et d'au moins 5 cm pour la fétuque élevée.

<sup>3</sup> Inclut les applications en bande le long des bordures et murets, des terrains de stationnement, des pistes réservées aux chariots ou des fosses de sable et autour des arbres, des arbustes et des plates bandes. Appliquer T-NEX 11.3 ME en bande de 20 à 30 cm au moyen d'un pulvérisateur à buse unique.

<sup>4</sup> T-NEX 11.3 ME n'a pas été testé à la dose de 2 mL/100 m<sup>2</sup>. Conséquemment, l'utilisation d'une demidose sur les verts pourrait produire des résultats insatisfaisants.

<sup>5</sup> Si le jaunissement du pâturin annuel (*Poa annua*) est une source d'inquiétude, utiliser la moitié de la dose et traiter à intervalles de deux semaines ou plus tard, selon le besoin. Si on peut tolérer une décoloration temporaire du pâturin annuel, utiliser la dose figurant au Tableau 1.

## **Tonte**

En général, T-NEX 11.3 ME offre de meilleurs résultats lorsque le gazon est maintenu à un niveau de tonte court plutôt que long. Les doses d'emploi ont été établies pour des niveaux de tonte typiques. Afin de minimiser le risque de dommages au gazon, appliquer T-NEX 11.3 ME puis attendre au moins 4 heures avant de tondre, ou encore tondre le gazon d'abord, puis attendre au moins une heure avant d'appliquer T-NEX 11.3 ME.

## **Équipement**

T-NEX 11.3 ME peut être appliqué au moyen d'un pulvérisateur à dos, manuel ou à rampe, ou avec un dispositif à pistolet. Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation avant l'emploi. S'assurer que le pulvérisateur fournit une application précise et uniforme. Calibrer le pulvérisateur avant l'application de T-NEX 11.3 ME. Rincer le pulvérisateur à l'eau propre après l'emploi et éliminer l'eau de rinçage de façon approuvée.

## **Directives de mélange**

### **T-NEX 11.3 ME seul**

Appliquer T-NEX 11.3 ME dans une quantité suffisante de support de pulvérisation (par exemple, 2–15 litres d'eau aux 100 m<sup>2</sup>) pour obtenir une couverture complète et uniforme du feuillage.

T-NEX 11.3 ME est une microémulsion concentrée (MEC) à très faible odeur, parce que ce produit ne contient aucun solvant de pétrole. T-NEX 11.3 ME se mélange parfaitement avec l'eau. Ne préparer que la quantité de mélange que l'on peut appliquer immédiatement. Il n'est pas nécessaire de poursuivre l'agitation une fois que T-NEX 11.3 ME est mélangé uniformément.

### **Pulvérisateurs à dos et manuels (capacité de 2 à 15 L)**

Ajouter toute l'eau requise dans le mélange. Ajouter la quantité appropriée de T-NEX 11.3 ME, refermer le pulvérisateur et agiter vigoureusement. Commencer l'application.

### **Pulvérisateurs à rampe et à pistolet**

Ajouter toute l'eau requise dans le réservoir du pulvérisateur. Ajouter ensuite la quantité appropriée de T-NEX 11.3 ME tout en agitant le mélange.

### **Application près ou autour de monuments et de matériaux inertes**

Aux taux de dilution normaux, T-NEX 11.3 ME ne tache pas le laiton, le bronze, le béton, le marbre, le granite ni les autres types de pierre. Avant d'utiliser T-NEX 11.3 ME autour d'autres matériaux, faire d'abord un essai sur une petite surface.

2017-3980

